



● Recommandation politique

Renforcer le caractère obligatoire d'une infrastructure verte de qualité

Renaturer les villes est un pilier central de la ville durable. Face à une démographie croissante, les espaces verts constituent une réponse cruciale aux enjeux de préservation de la nature, de protection du climat et de la santé. Ils font aussi office de lieux de rencontre, d'espaces de loisirs et de détente nécessaires à une vie en commun plus harmonieuse.

Mot clé : infrastructure verte

« L'infrastructure verte est le pendant de l'infrastructure grise et technique. Elle englobe les espaces naturels comme des marais ou des lacs intacts, des zones semi-naturelles telles que des prairies alluviales, des forêts et des parcs en ville [...]. Son objectif est de préserver la biodiversité via un réseau de surfaces perméables, couplé à celui de garantir un environnement agréable à vivre à la population. » [traduction Forum pour l'avenir, Agence fédérale allemande de l'environnement, [UBA](#)]

Développer la nature en ville : Quantité – Qualité – Accessibilité – Connectivité

Renaturer ne revient pas seulement à augmenter la quantité d'espaces de nature urbains, mais il s'agit aussi d'améliorer la qualité de l'existant. Promouvoir la **justice environnementale** – en améliorant l'accessibilité rapide notamment dans les quartiers mal desservis et socialement défavorisés, ainsi que renforcer la biodiversité, par exemple en connectant les itinéraires écologiques en « réseaux verts », constituent des critères essentiels pour une infrastructure verte de qualité.

Le Forum pour l'avenir franco-allemand recommande donc à l'Allemagne et la France d'engager les collectivités territoriales dans un cercle vertueux, plus propice à l'entretien et au développement d'infrastructures vertes. Un cadre réglementaire approprié doit revêtir un caractère obligatoire et doit ouvrir la voie à l'allocation de budgets dédiés au sein des administrations locales.



Définir des objectifs de développement de l'infrastructure verte communale

Des objectifs quantitatifs et qualitatifs de nature en ville devraient être définis par la loi pour les espaces privés et publics. Ces objectifs, visant à développer, pérenniser ces espaces et en valoriser la qualité, devraient s'imposer aux intercommunalités en France et aux communes en Allemagne.

La mairie de Paris prévoit de mettre en vigueur un Plan Local d'Urbanisme bioclimatique en 2025 qui comporte entre autres un quota de pleine terre relatif à la taille des terrains.



Identifier les potentiels de végétalisation grâce à des inventaires locaux

Les initiatives de villes ambitieuses montrent l'utilité de réaliser un état des lieux en partant d'un **inventaire** localisé et précis des zones urbaines végétalisées pour déterminer les potentiels de renaturation. Les gouvernements nationaux et les Régions devraient imposer la réalisation de tels inventaires à l'échelle des villes et métropoles, qui sont la base d'une planification verte harmonisée avec les projets d'aménagement locaux et permettent d'identifier des solutions concrètes et de réalisation rapide.

C'est ainsi que « l'Observatoire urbain de Lyon » aide l'administration municipale à identifier, à l'appui d'une analyse fine, les zones en manque d'espaces de nature, mais aussi les sites de renaturation potentiels – des toutes petites surfaces de zones encore imperméabilisées jusqu'à la « densification verte » des espaces de nature existants.



Sécuriser une dotation financière pour l'infrastructure verte

Imposer un caractère obligatoire à l'infrastructure verte revient à en faire une **priorité** de l'action municipale. Afin que toutes les communes puissent assurer le développement et l'entretien de l'infrastructure verte, les gouvernements français et allemand devraient leur apporter des ressources financières et humaines suffisantes et pérennes.

À Lyon, planter un arbre et l'entretenir de manière adaptée à la sécheresse croissante coûte régulièrement entre 300 et 500 euros les premières années. Comme les sites faciles à végétaliser se font de plus en plus rares, les charges s'accroissent progressivement, liées non seulement à la sécheresse mais aussi aux travaux nécessaires sur la plupart des sites en milieu urbain (par exemple pour désimpermeabiliser et déplacer des canalisations).

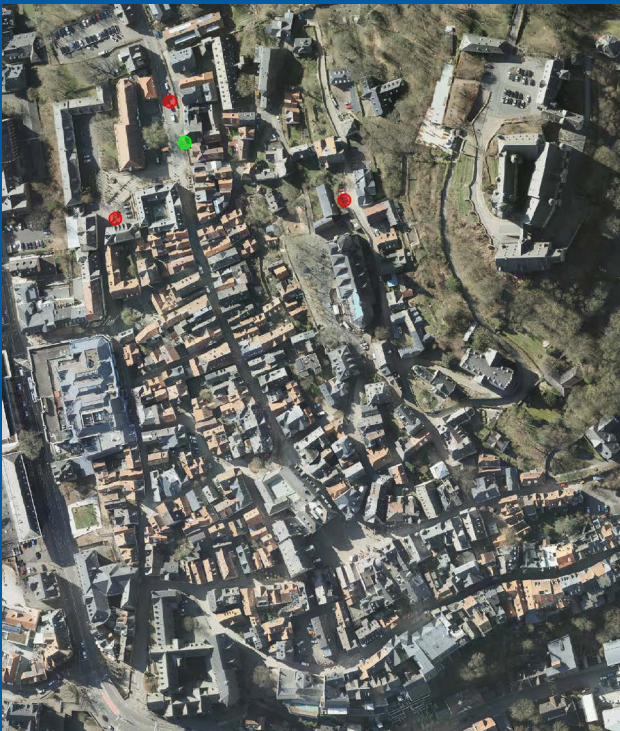


Fournir des aides techniques et organisationnelles aux communes

En vue de permettre aux municipalités en Allemagne et en France de faire face à l'obligation proposée plus haut, les deux pays devraient mettre à disposition des communes un **accompagnement technique régionalisé** ainsi qu'une aide organisationnelle (guides, mutualisation de données SIG, ...), en Allemagne à travers les *Länder*, en France à travers des institutions gouvernementales régionales (p. ex. les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL).

Les « atlas de la biodiversité communale » français, le Club PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), et le programme allemand *KOM.EMS* (outil pour l'introduction de systèmes de gestion de l'énergie dans les communes) peuvent servir de modèles.

© Ville de Marbourg



Pour les projets de végétalisation, les villes manquent souvent d'espaces appropriés.

Une odyssée pour un frêne

Le *Land* de Hesse avait offert à Marbourg un frêne à planter dans la vieille ville - une zone qui, selon le rapport d'adaptation au climat, est un îlot de chaleur. En cherchant un emplacement approprié pour cet arbre, il s'est avéré que la plantation d'un seul arbre représentait déjà un plus grand défi que prévu : d'une part, la ville n'a pas la maîtrise sur le foncier privé, d'autre part les prescriptions légales minimales pour les voies d'accès des pompiers et les aires de livraisons ont rendu impossible la transformation de la voirie urbaine et finalement les conduites d'alimentation souterraines sont en concurrence avec les futures racines des arbres. Tout cela empêchait la plantation dans la vieille ville. Finalement, un lieu convenable pour l'arbre a été identifié à côté d'un arrêt de bus dans la Barfüßerstraße. L'arbre y a été planté début 2023.



Doté de multiples talents : espace de nature urbain à Lyon. Dans la métropole de Lyon, 300 000 nouveaux arbres seront plantés d'ici 2030 - un élément central de l'adaptation climatique de la ville.



Pour en savoir plus sur notre travail :

forumpourlavenir.eu
info@df-zukunftswerk.eu



Mis en œuvre par



SPONSORISÉ PAR LE



Ministère fédéral
de l'Éducation
et de la Recherche

